

République Française
Département d'Eure-et-Loir
Commune de SANDARVILLE

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
1^{er} OCTOBRE 2024
Session Ordinaire**

L'an deux mille vingt quatre, le **mardi 1^{er} octobre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie de Sandarville, sous la présidence de monsieur Paul BINEY, Maire.

Date de la convocation : 27 septembre 2024	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers en exercice : 10	Nombre de votants : 10
Nombre de conseillers présents : 8	Quorum : 6

Prénoms et NOMS	Fonction	Statut *	Commentaires
1 – M. Paul BINEY	Maire	P	
2 - Mme Lydia ANFRAY	1 ^{ère} adjointe	P	Pouvoir d'Isabelle DENIS
3 – M. Pascal CHESNEAU	2 ^{ème} adjoint	P	
4 – M. Patrick RIVIERRE	3 ^{ème} adjoint	P	Pouvoir de Thierry LAFFÉACH
5 - M. Jean-Claude TRACHÉ	Conseiller municipal	P	
6 - Mme Sarah FANMUY-HEINTZ	Conseillère municipale	P	
7 - Mme Ophélie RIGOULOT	Conseillère municipale	P	Secrétaire de séance
8 - M. Thierry LAFFÉACH	Conseiller municipal	AEP	Pouvoir à Patrick RIVIERRE
9 - M. Michel LEGRAND	Conseiller municipal	P	
10 - Mme Isabelle DENIS	Conseillère municipale	AEP	Pouvoir à Lydia Anfray

* P=Présent(e) / AEP=Absent(e) Excusé(e) avec Pouvoir / AE=Absent(e) Excusé(e) / A=Absent(e)

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Ophélie RIGOULOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal. M. Thierry Hardou, secrétaire de mairie, qui assiste à la séance, lui fait fonction d'adjoint à titre auxiliaire.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Le compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents, puis le registre est signé par M. le Maire et la secrétaire de séance.

I – ORDRE DU JOUR

- Demande d'autorisation pour le dépôt temporaire de betteraves sur une parcelle communale par un agriculteur (parcelle ZS 71).
- Décision du type de travaux sur les aménagements de sécurité suite à l'estimation par ELI des travaux de voirie (îlots en dur à la place des balises). Comparaison avec le devis de Viaroute (pose de balises uniquement).

II – DÉLIBÉRATIONS

Délibération N° 32/ 2024

Demande d'autorisation pour le dépôt temporaire de betteraves sur une parcelle communale par un agriculteur

Dans un courriel en date du 26 septembre 2024, M. Christophe BINEY, agriculteur, demande l'autorisation d'entreposer des betteraves le long de la route départementale RD 28-2, sur la parcelle ZS 71 appartenant à la commune de Sandarville. Ce dépôt serait temporaire, le temps qu'un transporteur vienne les enlever dans un délai de

quelques jours.

M. le Maire, intéressé par cette affaire se retire de la salle afin de laisser le conseil municipal délibérer librement. Seuls 7 conseillers prennent part au vote plus 2 pouvoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **DÉCIDE** d'autoriser M. Christophe BINEY, à entreposer des betteraves de façon temporaire dans la parcelle communale cadastrée section ZS N°71 le long de la RD-28-2.

Délibération N° 33 / 2024

Décision du type de travaux sur les aménagements de sécurité sur la voirie départementale en agglomération.

Des îlots de sécurité, matérialisés par des balises blanches, avaient été installés il y a quelques années afin de réduire la vitesse à l'intérieur de la commune. Ces balises sont aujourd'hui en partie dégradées et nécessiteraient un remplacement. Un devis a été demandé à l'entreprise ViaRoute pour un montant de 3 465,02 € TTC.

Une réflexion a également été lancée sur le remplacement de ces îlots par une construction en dur, avec pose de bordures, qui serait une solution plus pérenne que des balises qui nécessitent un remplacement régulier.

Une étude de faisabilité et une estimation a été demandée à Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) afin de chiffrer cette seconde solution. La maîtrise d'œuvre serait également confiée à ELI. Le montant estimé est de 25 905 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (10 voix pour) :

- **DÉCIDE** de retenir la solution d'Eure-et-Loir Ingénierie avec la construction d'îlots en béton avec bordures,
- **SOLLICITE** l'assistance « d'Eure et Loir Ingénierie » pour une mission de maîtrise d'œuvre sur voirie,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention avec « Eure et Loir Ingénierie »,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération,
- **SOLLICITERA** l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement, auprès du Conseil Départemental, sur l'année 2025.

III – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une réunion de travail avec le conseil municipal et le bureau d'étude « En Perspective », pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, doit être programmée en journée courant octobre ou début novembre, plusieurs dates sont proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des délibérations :

N°	Objet
32	Demande d'autorisation pour le dépôt temporaire de betteraves sur une parcelle communale par un agriculteur.
33	Décision du type de travaux sur les aménagements de sécurité sur la voirie départementale en agglomération.

Fait et délibéré le 1^{er} octobre 2024,

Membres présents : M. Paul BINEY, Mme Lydia ANFRAY, M. Pascal CHESNEAU, M. Patrick RIVIERRE, M. Jean-Claude TRACHÉ Mme Sarah FANMUY-HEINTZ, Mme Ophélie RIGOULOT, M. Michel LEGRAND.

Le Maire, Monsieur Paul BINEY	La secrétaire de séance, Madame Ophélie RIGOULOT
	